Dossier de presse n°2

La gouvernance et le milieu aquatique

Juin 2015



CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU, LES INONDATIONS

ET LE MILIEU AQUATIQUE

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Edito

Pour vous accompagner tout au long de la consultation publique sur l'eau France Nature Environnement Centre-Val de Loire vous propose deux dossiers de presse « L'eau vous consulte en Seine-Normandie! ». Ils s'appliqueront à mettre en lumière les grands enjeux de cette consultation qui sont : la qualité, la quantité, la gouvernance et la préservation des milieux aquatiques. Celui-ci est le second des deux dossiers de presse. Bonne lecture!

Qu'est-ce que la consultation sur l'eau?

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), adoptée en décembre 2000 par le Parlement européen, a pour ambition d'harmoniser les politiques de l'eau, tant sur les plans nationaux qu'européen. Elle préconise une gestion nationale de l'eau à l'échelle de "districts hydrographiques". Au total 14 districts hydrographiques sont ainsi établis en France, dont 9 en métropole regroupés en 6 grands bassins, et 5 dans les DOM. A l'échelle du bassin hydrographique le plan de gestion de l'eau est régi par le Sdage, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Adopté pour une durée de 6 ans, il fixe les orientations et dispositions qui s'imposent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau. Le Sdage en cours a été adopté fin 2009 et s'achèvera fin 2015. Celui-ci est en révision depuis 2012 afin que le nouveau soit opérationnel pour la période 2016-2021.

Dans son article 14, la DCE exige l'information et la participation du public dans le respect de la Convention d'Aarhus. La DCE impose donc aux États d'encourager la participation active des acteurs de l'eau mais aussi du grand public. Une première consultation du public (2012-2013) portait sur les questions importantes que l'Agence de l'eau Seine-Normandie avait identifiées. Cette 2^{nde} consultation porte sur le projet de Sdage 2016-2021 et son programme de mesures; les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) et sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Elle vise à vérifier si la population partage ces plans qui régiront la gestion de la ressource en eau sur son bassin hydrographique pour les 6 ans à venir.

Comment participer à cette consultation?

Le Comité de bassin est le parlement de l'eau dans le bassin hydrographique. Il s'agit d'une instance consultative donnant les grandes orientations de la politique de l'eau. Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les 7 Comités de bassin (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, Corse et Seine-Normandie) sollicitent par questionnaire l'avis des français. Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne sur le site www.eau-seine-normandie.fr, vous rendre en préfecture pour y déposer un avis sur un registre ou renseigner un questionnaire papier. Tout au long de ces 6 mois de consultation de nombreux évènements vous seront proposés par les APNE* pour vous permettre de vous familiariser et de vous emparer des problématiques liées à l'eau: conférences-débats, expositions, jurys-citoyens, visites, animations etc. Pour plus d'infos: www.fne-centrevaldeloire.org. Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Votre avis compte!

ENJEUX EN QUESTION : GOUVERNANCE ET MILIEU AQUATIQUE

Qu'entend-on par-là?

L'eau est un bien commun partagé par de nombreux acteurs des territoires. Ses différents usages et leurs conséquences sur sa qualité et sa quantité peuvent provoquer une dégradation de sa disponibilité et des milieux aquatiques associés ainsi que des conflits d'usage entre acteurs. Ainsi, l'eau est gérée à l'échelle de chaque territoire (collectivité, bassin versant) mais aussi à une échelle plus large qu'est l'Europe. Cette gestion repose donc sur la nécessaire organisation et concertation des acteurs entre eux.



Tous concernés par la préservation de la ressource en eau

La gestion de l'eau est un domaine d'action complexe. Si nous prenons le sujet de l'alimentation en eau potable, qualité et quantité d'eau y sont souvent liées. De même, les milieux aquatiques (zones humides, rivières etc.) interagissent entre eux et, généralement, leur préservation nécessite une gestion quantitative équilibrée de la nappe souterraine les approvisionnant. Par ailleurs, l'altération (seuils, barrages) des habitats aquatiques peut avoir une influence sur la qualité de l'eau (eutrophisation, envasement etc.) qui elle-même a une influence sur la vie (biodiversité) présente dans les milieux aquatiques.

Ainsi, l'interaction existante entre ces problématiques et les enjeux qui en découlent est à l'image de l'**interaction** entre les différentes composantes de la gestion de l'eau que sont la qualité, la quantité et les milieux aquatiques. La **gouvernance** constitue la **clé de voute** pour une bonne cohésion et une bonne articulation des composantes entre-elles.



Ce que le nouveau Sdage apporte par rapport au précédent

Afin de préparer les orientations sur la politique de l'eau pour la période 2016-2021, le projet de Sdage se divise **en 8 défis et 2 leviers**.

Parmi ces 10 propositions sur lesquelles notre avis est sollicité, le **défi 6** vise spécifiquement à **protéger et restaurer les milieux aquatiques**. Il a pour objectif la réduction des pollutions « classiques » mais également la préservation des habitats et fonctionnalités des milieux aquatiques.

Dans le **levier 2**, le Sdage appuie sur le fait qu'il souhaite la mise en place et la généralisation d'une **gestion locale de l'eau**

tout en préservant l'organisation par bassin versant.

Priyal de Schiene Directour d'Anniangement et de Destinn des Eaux (SDA/DE) 2016-2021 du bassin de la Séries et des cours et l'esu cétaux promeinde. Conseilation de point in des assemblées. Conseilation de point in des assemblées. Conseilation de point de point des assemblées. Conseilation de point de point de privale privale privale de l'acceptance de la privale de l'acceptance de l'acceptan

L'importance des milieux aquatiques

- → Outre leur rôle d'épurateur naturel de l'eau, les zones humides constituent, par la présence de végétation, un frein permettant de retarder les crues. Véritables « éponges naturelles », elles constituent des réservoirs tampons intermédiaires entre la nappe et la rivière permettant de restituer directement l'eau à la rivière pendant la période estivale de basses eaux. Les zones humides rassemblent également un grand nombre d'habitats et d'espèces reconnus pour leur valeur écologique.
- → Les dégradations morphologiques subies par les cours d'eau ont abouti à une rupture de la continuité écologique indispensable pour la libre circulation des espèces et des sédiments. Des espèces migratrices emblématiques tels le saumon, l'anguille ou encore l'alose présentent des effectifs en déclin d'un facteur de 10 à 100 depuis les années 70.

ETAT DES LIEUX EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Afin de relever les enjeux du Sdage et répondre aux intérêts de la DCE, l'approche territoriale est privilégiée que ce soit à l'échelle d'un bassin versant ou d'une nappe d'eau souterraine. Qu'elles soient à vocation de planification ou de mise en œuvre de programmes d'actions concertés, les démarches globales de gestion de l'eau progressent en région Centre-Val de Loire et constituent un levier important pour la mise en œuvre des actions définies dans le programme de mesures du Sdage.

Quelles sont les démarches existantes ?



<u>Sage</u>: au nombre de 12 en région Centre-Val de Loire, ces **outils de planification** œuvrent à la déclinaison locale du Sdage au niveau d'un périmètre hydrographique cohérent: bassin versant d'un **cours d'eau** (tel que le Loir, l'Avre ou encore l'Huisne) ou **nappe souterraine** (comme par exemple la Nappe de Beauce). Un Sage est souvent initié afin de répondre à une **problématique précise** (enjeux quantitatifs pour la Nappe de Beauce, enjeu inondation pour le Loir). **Compatibles avec le Sdage inhérent**, les Sage doivent parvenir à l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux fixé par la DCE. Ils sont élaborés et animés par la **commission locale de l'eau (CLE)**, unité de concertation composée, à l'image du Comité de bassin, par une fraction représentative des principaux acteurs décisionnels et usagers du territoire (agents de l'État, élus et usagers).

Contrats globaux pour l'eau: le contrat territorial est un outil d'intervention s'inscrivant dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il s'agit d'un engagement entre maîtres d'ouvrages locaux et partenaires financiers (bien souvent le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau), portant sur un programme d'actions pluri-thématiques visant la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques sur un périmètre donné et pertinent (bassin versant, nappe). Le contrat prévoit, de manière opérationnelle, les modalités de réalisation des études et travaux nécessaires sur 5 ans. Ces derniers doivent permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau en mettant en œuvre les priorités établies dans les programmes de mesures. Début 2015, 80 % de la région étaient couverts par des contrats globaux.

Captages prioritaires : lors des tables rondes du Grenelle de l'Environnement, la préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la distribution d'eau potable a été identifiée comme un objectif particulièrement prioritaire. Cette priorité a été réaffirmée lors de la Conférence environnementale de septembre 2013 où l'un des objectifs de la feuille de route de sortie était la protection non plus de 500 captages (issus de la Loi Grenelle 1 de 2009) mais de 1000 captages prioritaires et ce, via des plans d'actions visant à garantir la qualité de l'eau. Les 500 nouveaux captages prioritaires ont été déterminés par le biais du critère de dépassement de 80 % des normes « eau distribuée » (Arrêté du 11 janvier 2007 - JO du 06/02/2007). Ainsi, tout captage présentant un taux de nitrates supérieure à 40 mg/l (la norme étant fixée à 50 mg/l) et/ou une concentration supérieure à 0,08 μg/l pour un pesticide (la norme étant fixée à 0,1 μg/l) ou 0,4 μg/l pour la somme des pesticides présents (la norme étant fixée à 0,5 μg/l), est défini comme prioritaire. De fait, la région Centre-Val de Loire est passée de 48 à 81 Aires d'Alimentation de Captage (AAC) sur lesquelles un programme d'action sera défini et mis en œuvre.

Freins à la mise en œuvre des mesures relatives à la restauration hydromorphologique des cours d'eau

« Les travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau consistent en l'effacement ou l'aménagement des ouvrages hydrauliques pour restaurer la continuité écologique et au réaménagement des lits et des berges pour restaurer la dynamique fluviale des cours d'eau. Ces travaux sont nécessaires à l'atteinte du bon état écologique conjointement à la suppression des pollutions dans la mesure où ils favorisent l'abondance et la diversité des éléments biologiques ainsi que l'auto épuration des eaux. Il existe cependant d'importants freins à leur mise en œuvre, avec pour première conséquence la difficulté à motiver la maîtrise d'ouvrage, condition préalable au lancement de toute action. La complexité technique des travaux à réaliser ainsi que les difficultés juridiques à intervenir sur une propriété privée avaient déjà été identifiées comme des freins potentiels lors de la définition des programmes de mesures et avaient conduit à demander des reports de délai pour atteindre les objectifs de bon état ou bon potentiel des cours d'eau. Au vu des premières actions réalisées, il s'avère que ces freins avaient certainement été sous-estimés. D'autres freins relatifs au manque d'acceptabilité de ces actions et au contexte économique ont accentué l'importance des premiers. »

Projet du Sdage Seine-Normandie 2016-2021

NOS ASSOCIATIONS EN ACTION!

Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et FNE Centre-Val de Loire organisent une

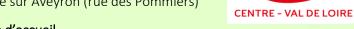
JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



'À la découverte du Pays Gâtinais'

Mercredi 3 juin 2015 de 9h30 à 16h00

A la salle des fêtes de Saint-Maurice sur Aveyron (rue des Pommiers)



9h30 : café d'accueil

10h00-12h30: interventions en salle

Présentation de la consultation du public (FNE Centre-Val de Loire),
Présentation du territoire du Pays Gâtinais et du contrat global (Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais),
Actions de terrain, exemple des travaux réalisés sur la commune de Barville-en-Gâtinais (Syndicat du Fusain)

<u>12h30-14h00</u> -> pause déjeuner (prévoyez votre pique-nique!)

14h00-16h00: sortie sur le terrain

Visite d'un site naturel puis visite de la station d'épuration de la commune.

N'oubliez pas vos bottes et votre imperméable (en cas de pluie).

Contact: jonathan.bourdeau@fne-centrevaldeloire.org



La conférence régionale de la Jeunesse

Il s'agit d'une assemblée de jeunes qui invite à une participation citoyenne. Elle vise à partager et défendre des idées et des valeurs pour prendre en compte l'expression et les attentes des jeunes. Il existe 4 commissions thématiques de travail. Désireux de recueillir l'avis des jeunes sur la question de la politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie, FNE Centre-Val de Loire est allée à leur rencontre. Après avoir présenté les grands enjeux du Sdage Seine-Normandie devant la commission environnement ils rendront un avis quant au projet de Sdage pour la période 2016-2021.

Retrouvez tous les dossiers de presse sur : www.fne-centrevaldeloire.org

A bientôt!



